



www.hoste.free.fr

Bulletin municipal n°30

Hoste Valette

Année 2015





Hoste / Valette

2 villages pour 1 même commune

Nous aimons

| | |
|--|------|
| Hoste/Valette : mot du maire..... | p.2 |
| Hoste/Valette bien géré..... | p.4 |
| Hoste/Valette avec des bons reflexes..... | p.7 |
| Hoste/Valette qui s'exprime lors des votes..... | p.8 |
| Hoste/Valette attentif à ses Aînés..... | p.12 |
| Hoste/Valette avec ses traditions..... | p.13 |
| Hoste/Valette sensible à ses enfants..... | p.14 |
| Hoste/Valette qui s'embellit..... | p.16 |
| Hoste/Valette qui implique les jeunes dans la vie de la commune..... | p.21 |
| Hoste/Valette conviviale et rayonnante..... | p.22 |
| Hoste/Valette avec ses histoires..... | p.24 |
| Hoste/Valette avec son patrimoine..... | p.26 |
| Hoste/Valette avec sa vie associative..... | p.28 |
| Hoste/Valette avec sa population..... | p.38 |



Chères Citoyennes,
Chers Citoyens,

J'ai souhaité que notre Commune renoue avec un « HOS-TE/VALETTE info » annuel retraçant l'année écoulée afin que chaque habitant de Hoste/Valette puisse garder un souvenir des temps forts de son village. Il faut sauvegarder les traces des années passées et particulièrement des événements qui ont rythmé la vie locale. A court terme, ils constituent des images personnelles qui, au fur et à mesure, entreront dans l'histoire de Hoste/Valette. Dans un monde dématérialisé et numérique, la mémoire 'papier' devra toujours avoir sa place à nos yeux. Les générations futures pourront se rendre compte que nous vivons à une époque, certes difficile, mais tout de même avec la joie partagée pour le bien vivre ensemble.

Nous aimons Hoste/Valette

Le mot du Maire

J'en profite pour remercier le comité de rédaction qui a relevé le défi de vous préparer ce numéro de qualité : je suis sûr que vous apprécierez le fruit de son travail.

En attendant de vous laisser voyager dans le temps, permettez-moi de vous dire quelques mots sur l'année 2015.

Celle-ci a vu la poursuite des travaux selon nos engagements de campagne :

- l'empierrement du chemin autour de l'étang du bas
- la création du columbarium au cimetière de Hoste,
- la pose de tables de pique-nique et bancs à différents endroits de la commune,
- la rénovation des allées du cimetière et de la place de l'église St Maurice,
- la pose de la passerelle du promeneur sur la rivière du 'baggergraben' entre les deux étangs,
- l'aire de jeux à proximité de la MAS,
- l'acquisition d'un broyeur de végétaux.

Avec la baisse des dotations de l'Etat et la hausse des charges, nous continuons à maîtriser nos dépenses de fonctionnement afin de pouvoir préserver l'investissement, et parallèlement nous recherchons pour chaque projet une subvention.

Je tiens à remercier mes Adjoints et les Conseillers municipaux pour leur investissement continu depuis leur élection. Prenant leurs missions à cœur, ils étudient, analysent les dossiers de manière rigoureuse, en mairie, sur le terrain ou à domicile, sans jamais compter leurs heures.

Je tiens à remercier l'ensemble du service communal car je sais que je peux compter sur chaque agent pour son implication afin que toute difficulté trouve une solution



Notre Commune véhicule une image de villages cossus, mais elle ne reflète pas la réalité de nombreuses familles tant sur le plan du logement, de l'emploi ou sur le plan financier. Pour les années à venir, nous ne serons pas épargnés par les difficultés budgétaires communales. Pour autant vous pouvez compter sur notre détermination pour limiter leur impact sur la vie de notre Commune. Ces visions d'avenir ne doivent pas occulter l'état d'esprit qui correspond à celui de notre Commune : le bien vivre ensemble, la solidarité, la qualité du lien social qui se tisse quotidiennement, la convivialité, la proximité, tout ce qui fait que chaque citoyen se sente véritablement un habitant de Hoste ou de Valette.

Ma présence sur le terrain dans la majorité des manifestations, m'a permis d'apprécier la richesse du tissu associatif assurant les différentes activités sportives et culturelles. Remercions vivement les bénévoles de ces associations pour leur travail au quotidien ainsi que leur participation à la présente rétrospective. Ils contribuent régulièrement à la vie et au rayonnement de Hoste et Valette.

C'est avec engagement et optimisme que les Conseillers Municipaux et moi-même vous présentons nos meilleurs vœux pour 2016.

Vœux de la municipalité

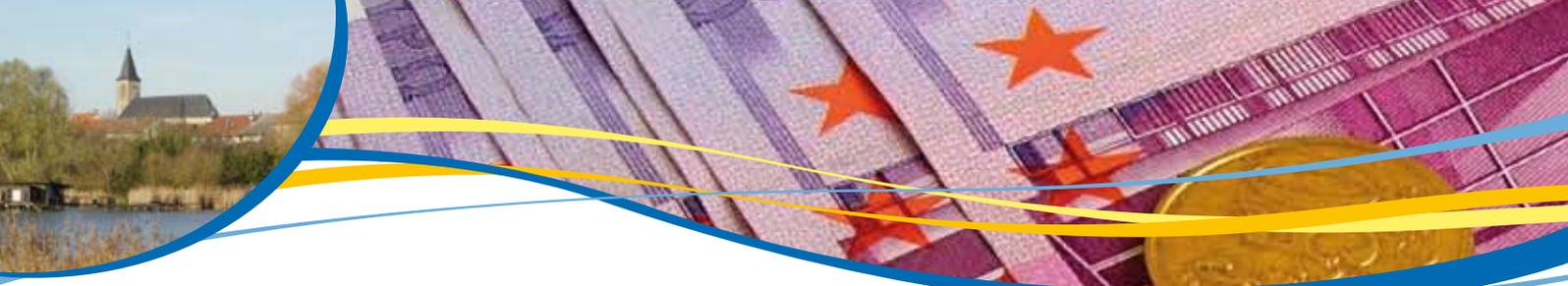
La municipalité vous invite à assister à la cérémonie des vœux qui se déroulera au foyer de Hoste, dimanche 17 janvier 2016 à 16 heures. Au programme de cette après-midi, figureront une présentation rapide des événements qui ont marqué la vie de la commune durant l'année passée, les projets de la municipalité pour 2016, puis la remise des récompenses du concours communal 2015 des maisons fleuries.

J'espère vous trouver nombreux à cette cérémonie que nous clôturerons par un verre de l'amitié en l'honneur de la nouvelle année.

A vous tous et spécialement à toutes celles et à tous ceux qui ne pourront pas nous rejoindre ce jour là, je présente mes meilleurs vœux de bonne santé et je vous souhaite de vivre l'année 2016 avec plénitude et sérénité.

Votre dévoué Maire

Michel JACQUES



Nous aimons Hoste/Valette bien géré **Le budget primitif 2015**

par Michel JACQUES, président de la Commission des Finances et du Budget

Le Conseil Municipal réuni le 10 avril 2015, a adopté le Budget Primitif (B.P.) de l'année 2015. Le budget reprend les résultats du Compte Administratif 2014.

Le budget communal est l'acte fondamental de la gestion municipale. Il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises dans le futur. Il est à la fois un acte de prévision et d'autorisation car il constitue un programme financier évaluatif des recettes à encaisser et des dépenses à réaliser sur une année et est l'acte juridique par lequel le Maire est autorisé à engager les dépenses votées par le Conseil Municipal. Il se divise en deux sections.

Section fonctionnement

| DÉPENSES | B.P. 2014 | B.P. 2015 |
|---|------------------|------------------|
| Charges générales | 182 363 € | 177 000 € |
| Charges de personnel | 84 700 € | 99 700 € |
| Atténuation de produits | 9 600 € | 11 202 € |
| Autres charges de gestion courante | 72 750 € | 78 500 € |
| Charges financières (intérêts des emprunts) | 3 200 € | 2 700 € |
| Charges exceptionnelles | 2 500 € | 2 500 € |
| Dépenses imprévues | 10 500 € | 30 000 € |
| Virement à la section investissement | 387 034 € | 540 276 € |
| | 752 647 € | 941 878 € |

La section de fonctionnement comprend les dépenses et les recettes nécessaires au fonctionnement des services et des bâtiments publics.

| RECETTES | B.P. 2014 | B.P. 2015 |
|--|------------------|------------------|
| Atténuation des charges | 5 025 € | 5 200 € |
| Produits des services | 54 674 € | 83 000 € |
| Impôts et taxes | 178 049 € | 191 102 € |
| Dotations et participations | 104 538 € | 90 017 € |
| Produits de gestion courante | 14 000 € | 14 000 € |
| Produits exceptionnels | 6 009 € | 6 009 € |
| Résultat reporté de l'exercice précédent | 401 663 € | 552 550 € |
| | 806 587 € | 941 878 € |

L'autofinancement brut correspond à l'excédent de la section de fonctionnement. Cet excédent permet de faire face au remboursement de la dette en capital ou de financer tout ou partie des investissements. Il s'agit d'un outil de pilotage incontournable, parce qu'il détermine la capacité d'une commune à investir.

Section investissement

| DÉPENSES | B.P. 2014 | B.P. 2015 |
|---|------------------|------------------|
| Immobilisations incorporelles (études, terrains, mobilier, matériel) | 4 282 € | 216 € |
| Immobilisations corporelles (travaux, assainissement, réseaux secs, bâtiments) | 172 740 € | 151 691 € |
| Immobilisation en cours | 640 471 € | 449 245 € |
| Emprunts et dettes | 32 320 € | 10 390 € |
| Dépenses imprévues | 11 270 € | 353 126 € |
| Ordre de transferts entre sections | 35 465 € | 0 € |
| Reste à réaliser (selon Compte Administratif N-1) | | 23 320 € |
| Solde d'exécution négatif à reporter | | 160 393 € |
| | 896 548 € | 830 381 € |

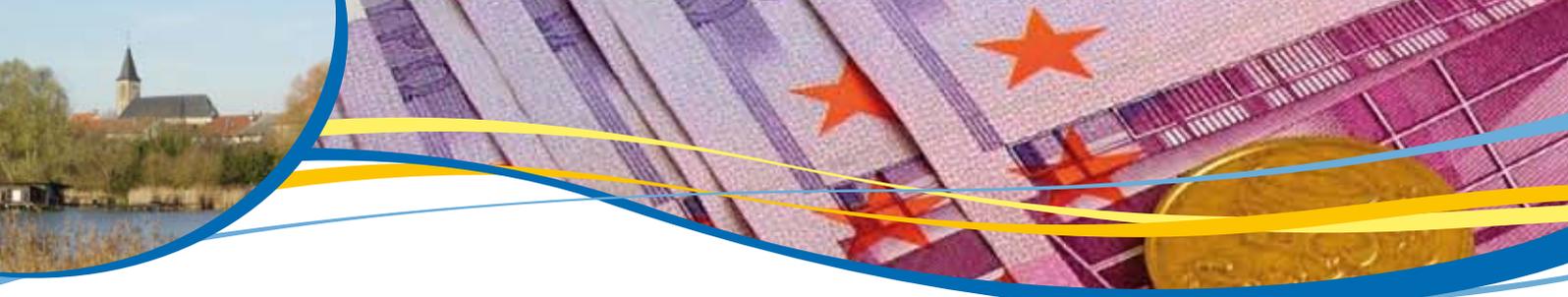
| RECETTES | B.P. 2014 | B.P. 2015 |
|---|------------------|------------------|
| Produits des cessions | | 12 200 € |
| Dotations (FC TVA = TLE + Aménagement) | 49 876 € | 56 879 € |
| Excédents de fonctionnement capitalisés | 208 757 € | 41 444 € |
| Subventions d'investissement | 240 416 € | 32 000 € |
| Virement de la section de fonctionnement | 387 034 € | 540 276 € |
| Opérations patrimoniales | 35 465 € | 10 000 € |
| Reste à réaliser (selon Compte Administratif N-1) | | 199 581 € |
| | 921 548 € | 892 381 € |

La section d'investissement regroupe les dépenses d'achat de matériels et de mobiliers, de travaux sur les immeubles communaux ainsi que les constructions entrant durablement dans le patrimoine de la Commune. Elle intègre déjà cette année le projet de travaux de requalification de la traverse de Hoste.

La préparation du budget primitif 2016, tout comme celui de 2015 s'inscrit dans un contexte national de stabilisation des déficits et de la dette publique. Les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales diminueront de 11 milliards d'€ entre 2015 et 2017. Malgré ce contexte et conformément aux engagements pris pendant la campagne électorale, il a été décidé de ne pas majorer les taux des 3 taxes locales.

Fiscalité

| | 2014 | 2015 |
|---|---------------|------|
| Taux taxe d'habitation (T.H.) | 13,82% | idem |
| Taux taxe foncière sur propriétés bâties (T.F.P.B.) | 13,94% | idem |
| Taux taxe foncière sur propriétés non bâties (T.F.P.N.B.) | 47,55% | idem |



Situation financière de HOSTE

(Etude réalisée par la trésorerie de Saint-Avoid en mars 2015)

Principaux constats :

La situation financière de la Commune de Hoste est saine.

Les produits de fonctionnement (421 517 €) diminuent de 2,3% en 2014 quand, dans le même temps, les charges correspondantes reculent de 8,2%. Depuis 4 exercices, les charges de fonctionnement se situent autour des 200 k€ et sont maîtrisées. Durant cette période, la capacité d'autofinancement brute est d'une excellente tenue. En 2014, la CAF brute s'affiche à 206 590 € soit 48,9% des produits réels contre 29,8% pour la moyenne 2013 retenue. Celle-ci est toujours suffisante pour rembourser le capital de la dette, ce qui est constitutif d'une bonne santé financière.

Depuis 2012, la commune n'a pas contracté de nouvel emprunt pour financer ses investissements. Les investissements sont donc financés grâce à l'autofinancement de l'exercice, en mobilisant les ressources affectées spécifiquement aux dépenses d'investissement et en puisant dans ses réserves.

Le niveau du fonds de roulement est satisfaisant et permet même de financer une partie des prochains investissements puisqu'il atteint 434 k€ au 1er janvier 2015.

Le niveau de la dette de la Commune (61 k€) est très faible et place la Commune dans d'excellentes conditions si elle doit négocier un nouvel emprunt.

Les principales dépenses d'investissement

| | Budget 2015 | subvention obtenue |
|---|-------------|--------------------|
| Etudes | | |
| • Relevé topographique (travaux de requalification rue Nationale) | 10 327 € | |
| Travaux dans les bâtiments | | |
| • Rénovation du parvis de l'église et cimetière | 20 700 € | 14 420 € (70%) |
| • Création d'un columbarium | 2 500 € | |
| Travaux de voiries et terrains | | |
| • Enfouissement (fin des travaux de la tranche 3) | 12 282 € | 1 555 € (20%) |
| • Accès à la chapelle de la Bonne Fontaine | 1 856 € | |
| • Création d'une butte fleurie + fleurissement communal | 1 500 € | |
| • Elargissement du chemin à l'étang du bas | 7 800 € | |
| • Accès au chemin de contournement de Valette | 3 700 € | |
| • Trottoirs rue St-Jean | 6 102 € | |
| • Trottoirs rue des Vergers | 13 100 € | |
| Achats/Equipements | | |
| • Défense incendie-Extincteurs | 620 € | 8 827 € (55%) |
| • Passerelle du promeneur | 16 000 € | |
| • Luminaires pour les décorations de Noël | 990 € | |
| • 3 Tables de pique-nique | 1 320 € | |
| • 5 Balconnières pour rambardes | 720 € | |
| • 2 Fours à pizza 660 € | | 11 360 € (60%) |
| • Broyeur de végétaux | 18 920 € | |
| • Aire de jeux | 76 000 € | |
| • Fours (MAS et appartement) | 665 € | |

Pour financer ces investissements, diverses subventions ont été sollicitées auprès de nos partenaires (Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, CCFM...) vous trouverez les sommes versées ainsi que le pourcentage dans la rubrique 'subvention obtenues'



Horaire de tonte

Passer la tondeuse ou bricoler c'est agréable mais il ne faut pas oublier que parfois c'est bruyant. Les travaux réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils tels que tondeuse, tronçonneuse, perceuse, raboteuse etc... sont tolérés :

les samedis et jours ouvrables de 7h30 à 12h00 et de 13h30 à 20h00 (arrêté du 16 juin 2014)

Bruit

A partir de 22 heures, tout bruit est considéré comme tapage nocturne

« A Hoste/Valette La propreté c'est l'engagement de tous »

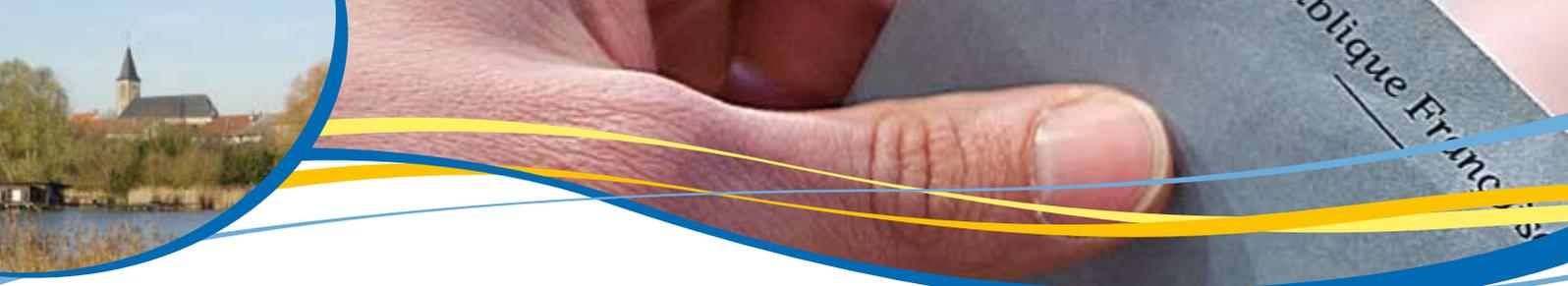
Même si la Commune assure la propreté urbaine, les habitants doivent également être les acteurs de cette propreté au quotidien. Ce sont les efforts de chacun qui permettront de maintenir notre village propre.

Propreté, Sûreté et Salubrité Publique

- Tout occupant, propriétaire ou locataire, a l'obligation de balayer et de nettoyer (trottoir, caniveau) devant sa maison autant de fois que nécessaire.
- Tout propriétaire qui possède un terrain situé à l'intérieur d'une zone d'habitation doit l'entretenir.
- Les propriétaires riverains des voies publiques et de tout espace public doivent effectuer l'élagage des arbres, arbustes et autres plantations situés sur leur propriété et dont les branches, branchages ou feuillages forment saillie sur le domaine public. Ceci afin de prévenir tout accident dont ils pourraient être tenus pour responsables.

Animaux

- Les chiens doivent être tenus en laisse, vaccinés, tatoués, munis d'un collier avec le nom et l'adresse du propriétaire.
- Rappel : les propriétaires d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures de propreté. Ils sont tenus de procéder immédiatement et par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal afin d'éviter une gêne pour le voisinage.



ELECTION : Une démarche volontaire et participative

Quelles sont les conditions éligibles au droit de vote ?

- Etre de nationalité française
(Un citoyen européen vivant en France peut s'inscrire sur les listes complémentaires mais uniquement pour participer aux élections municipales et/ou européennes),
- Etre âgés d'au moins 18 ans la veille du 1er tour de scrutin
- Jouir de ses droits civils et politiques,
- Etre inscrit sur les listes électorales.

Où voter ?

- 2 bureaux de vote sont prévus à cet effet :
 - à la mairie de Hoste
 - à la MAS de Valette

On vous accueille de 8h00 à 18h00



Le vote est à bulletin secret.



Votre avis est donné.
Il sera comptabilisé
dans les résultats finaux.

Le vote par procuration est possible si vous n'êtes pas en capacité de vous déplacer au bureau de vote.

Le vote par procuration permet à l'électeur (mandant) qui ne pourra pas voter personnellement le jour de l'élection de confier son vote à un électeur (inscrit dans la même commune) de son choix, lequel vote à sa place. Pour cela il vous suffit de vous présenter au commissariat de police, à la gendarmerie de son domicile ou de son lieu de travail. A l'étranger, il doit se présenter au consulat ou à l'ambassade.

En 2015 la commune a organisé 1 référendum et 3 élections.

Voici à titre d'exemples, quelques données chiffrées pour la participation aux consultations et votes.

1. REFERENDUM

01.02.2015 : Le gouvernement a souhaité consulter les français sur la question : « pour ou contre la nouvelle gare TGV Lorraine à Vandières? »

| ELECTEURS | VOTANTS | EXPRIMES |
|-----------|---------|----------|
| 530 | 88 | 87 |

2. ELECTIONS DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX

533 électeurs (344 à Hoste, 193 à Valette)

1^{er} tour le 22 mars 2015

| ELECTEURS | VOTANTS | EXPRIMES |
|-----------|---------|----------|
| 533 | 248 | 236 |

2^{ème} tour : le 29.03.2015

| ELECTEURS | VOTANTS | EXPRIMES |
|-----------|---------|----------|
| 533 | 259 | 247 |

3. ELECTIONS DES CONSEILLERS REGIONAUX

1^{er} tour : le 06.12.2015

2^{ème} tour : 13.12.2015

Nombre de votants = nombre de citoyen dans une commune bénéficiant du droit de vote et ayant fait la démarche volontaire de venir s'inscrire sur les listes électorales à la mairie.

Nombre de voies exprimées : nombre de citoyens ayant exprimés leurs avis par le biais du bulletin de vote (au bureau de vote ou par procuration)

Le bulletin nul : nombre de bulletin non éligible (selon les règles du code électoral)

Le bulletin blanc : est un avis de type « ne se prononce pas sur un choix précis proposé ». Ce bulletin est comptabilisé dans les résultats globaux.



LES GRANDES ETAPES DE LA CONQUETE DES DROITS DE VOTE

(Source wikipedia)

Le droit de vote est le résultat de longues étapes et de conquêtes obtenues au fil de notre Histoire.

- **1791** : Le suffrage est censitaire et indirect : le droit de vote est restreint aux hommes de plus de 25 ans payant un impôt direct égal à la valeur de 3 journées de travail.
- **1799** : Le suffrage universel est masculin mais limité. La Constitution donne le droit de vote à tous les hommes de plus de 21 ans, ayant demeuré pendant 1 an sur le territoire.
- **1815** : Le suffrage est censitaire et le suffrage universel masculin est aboli. Mais le cens pour être électeur s'élève à environ 200 ou 2300 Francs.
- **1848** : Le suffrage universel masculin est adopté. Sont électeurs, tous les français âgés de 21 ans. Le vote devient secret, mettant ainsi fin à la Monarchie.
- **1944** : Le droit de vote est accordé aux femmes de plus de 21 ans. Le suffrage devient alors réellement Universel.
- **1974** : L'âge de la majorité passe de 21 à 18 ans. L'âge légal du droit de vote est désormais à 18 ans.
- **1992** : on assiste à la naissance de la citoyenneté européenne par le Traité de Maastrich.

VOTER : EST CE UN DROIT OU UN DEVOIR CITOYEN ?

Ce n'est qu'en 1948 que le droit de vote a été inscrit dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, le chemin a été long...

En France, l'obligation de voter n'existe pas. Le droit de vote est un droit et n'est pas, juridiquement une obligation. Est-ce pour autant facultatif ?

La question d'une éventuelle obligation du vote a souvent été débattue au sein du gouvernement. Elle existe d'ailleurs dans certains pays, tels que la Belgique, la Suisse ou la Grèce.

Cependant, le droit de vote est moralement un devoir pour les citoyens, comme le rappelle précisément l'inscription figurant sur les cartes électorales :

« Voter est un droit, c'est aussi un devoir civique ».

Ce droit a été acquis après de nombreuses batailles politiques, civiques, éthiques et ethniques. Il a aussi coûté la vie à bien trop de citoyens.

Aujourd'hui la démocratie semble être une évidence... en France.

La consultation des citoyens français se fait quotidiennement, par des voies « plus modernes », via internet par exemple, avec des avis participatifs, des débats publics, des conseils de jeunes, des conseils citoyens de quartiers, etc.

Ces modes de consultations très multiples, nous sont proposés, sur des échelles très différentes de temps et /ou des territoires.

Se poser la question de la/notre participation, c'est se poser la question du Pouvoir, comment s'organise-t-il et de notre implication dans la vie civile, associative, politique.

A chacun d'évaluer si « voter est un devoir, un droit ou les deux ? » mais n'oublions jamais que rien n'est définitivement acquis et que...

La démocratie ne s'use que si l'on ne s'en sert pas.

Liliane Gabrys



REPAS DES AINÉS : au foyer de Hoste (25 octobre 2015)



Cette journée, organisée par la Commission Animation Solidarité, a été l'occasion de réunir 64 Aînés (âgés de 65 ans et plus), ainsi que l'ensemble du Conseil Municipal.

Ce fut notre deuxième rendez vous, vous les aînés de Hoste et de Valette et nous Conseil Municipal de la Commune.

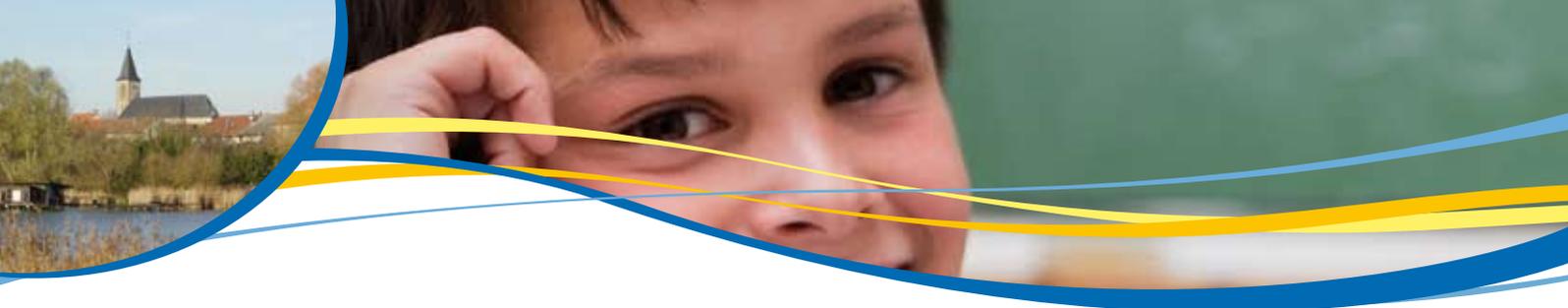
Ce fut l'occasion également de renforcer les liens tissés de nous à vous, de vous à nous, mais également de vous à vous, et de rappeler que « **le bien vivre ensemble dans notre commune** » passe aussi par ces moments conviviaux.

L'animation de cette journée de fête a été assurée par l'orchestre « les Poulbots » qui a fait danser et séduire les invités.

Un excellent repas a été préparé par un traiteur pour notre plus grand plaisir, et accompagné d'un bon vin (à consommer avec modération), le tout dans une ambiance musicale, chaleureuse et conviviale.

Que du bonheur, qui lui est à consommer sans modération.

Liliane Gabrys



Nous aimons Hoste/Valette avec ses traditions **Pâques et les crécelles**

La croyance catholique veut que les cloches partent à Rome durant la Semaine Sainte. Elles doivent alors être remplacées par les crécelles, que les enfants de chœur font sonner dans les rues du village trois fois par jour pour marquer l'angélus du matin, le midi et l'angélus du soir. Dans notre commune, nous avons pu entendre chanter les « crécelleuses » en langue platt. Voici une tentative de traduction proposée par une habitante de notre commune:

Jeudi : midi : Il est midi, bon appétit
soir : Il est l'heure de se coucher, bonne nuit.

Vendredi matin : Levez vous et préparez le café
midi : midi midi, haricots- feuilles, après demain, c'est Pâques.

Vendredi 15 H : Chemin de croix
1^{er} coup : préparez vous
2^{ème} coup : hâtez vous
3^{ème} coup : Suivez nous

Vendredi soir : Voici l'Angelus, il est l'heure de se coucher

Samedi matin : Réveillez vous, voici l'Angelus

C'est la dernière fois pour cette année, préparez le café et à l'année prochaine.

Samedi soir, elles font la quête de porte en porte pour demander des oeufs ou de l'argent.

Liliane Gabrys



Nous aimons Hoste/Valette sensible à ses enfants

Quoi de neuf à l'école ?

Cette rentrée scolaire a été placée sous le signe de la nouveauté.

Désormais, notre école accueille les élèves du CP au CM2 des villages de Barst, Marienthal, Valette et Hoste. Florence Magno, directrice, enseigne aux élèves de CP, CE1 et CE2. Mélanie Schoendorf, nouvellement nommée a en charge la classe des CM1 et CM2.

En juin 2015, les élèves de l'école ont eu le plaisir de rendre public la légende des origines qu'ils ont écrit pour le village de Hoste. Ils invitent petits et grands à se promener au bord de l'étang, au lieu dit repos du promeneur pour admirer la fée d'Hoste. Ce projet alliant rédaction, mathématiques, découverte du monde a été récompensé par le 1^{er} prix « Ecoles fleuries de la Moselle » et « école fleurie de la communauté de communes ».





La légende de la Fée d'Hoste

Il était une fois, il y a fort, fort longtemps, lorsque la Terre était encore inhabitée, des Dieux, des fées et des Rois.

La plus belle des fées s'appelait la Fée d'Hoste . Elle était belle, élégante, patiente et colorée.

Tous les Dieux n'avaient d'yeux que pour elle.

De tous les Dieux, le plus gentil, le plus beau, le plus tendre était incontestablement le Roi Soleil.

Sans aucune hésitation, la Fée d'Hoste choisit le Roi Soleil comme époux.

Ils eurent de nombreux enfants : Chaque fois qu'un rayon de Soleil croisait la magnifique fée naissait une fleur, belle, unique.



Certains de leurs enfants étaient sauvages, comme Coquelicot, Pâquerette, Pissenlit, Bouton d'Or, Carex, d'autres très sages, comme Tulipe, Jonquille, Pensée, d'autres toujours la tête en l'air comme Tournesol et Topinambour.

Mais les autres Dieux, qui regardaient le bonheur du Roi Soleil et de la Fée d'Hoste étaient jaloux. Ils décidèrent de mettre fin à cette belle histoire d'amour, à tout jamais.

Un matin, le gardien du temps et son chien rencontrèrent la Fée, pendant que le garde et son horloge folle bloquaient le temps. Pendant ce temps, le Dieu à la lanterne, lui, montait la garde. Formules magiques, incantations, et voilà le temps figé : Dorénavant, il y aurait alternance de jour et de nuit, et le Roi Soleil resterait bloqué, très haut dans le ciel. Les Dieux étaient enfin débarrassés de ce beau Roi Soleil.

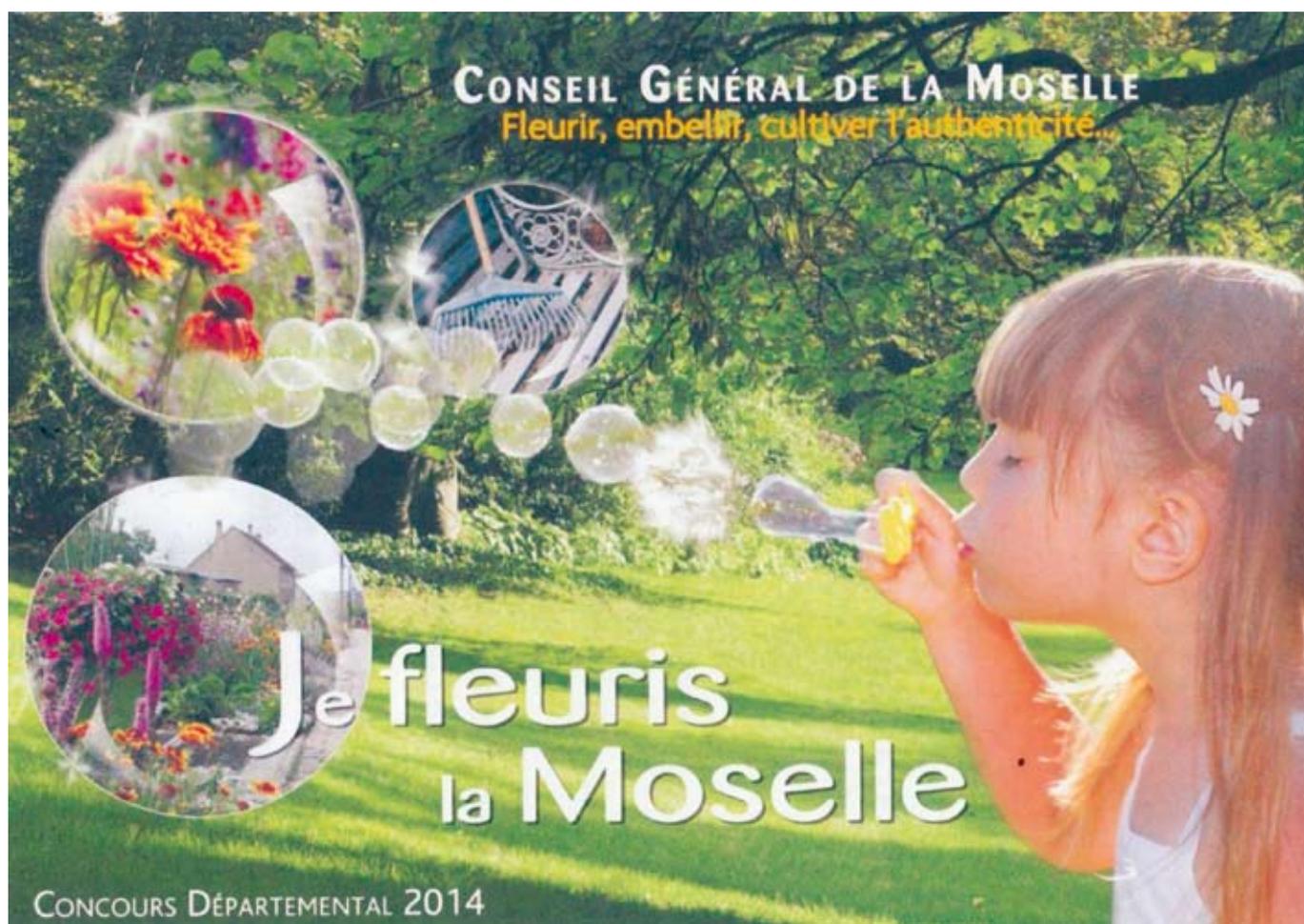
Quant aux enfants du Roi et de la Fée, ils attendent patiemment le retour de leur père, disposés autour de son trône resté vide, à l'école. Le Graouilly, monstre

messin chassé de la ville par St Clément, a été invité pour l'occasion à rester surveiller les fleurs écolières.

La Fée d'Hoste, elle, reste sous les arbres à Hoste, sous la surveillance du garde et de son horloge folle, du gardien du temps et son chien, du Dieu à la lanterne. Elle regarde son amour, perché là haut dans le ciel avec un délicat sourire. Et dès que la nuit tombe, elle pleure jusqu'à son retour au petit matin. Et, à force de pleurer, elle a déjà rempli deux étangs ...

*Nous aimons Hoste/Valette qui embellit
son cadre de vie et notre quotidien*

Je fleuris la Moselle : Edition 2014



La cérémonie des remises des prix concernant le concours des maisons fleuries s'est déroulée le 14 novembre 2014 au foyer de Hoste.

Le public présent était nombreux, marquant ainsi une fois de plus de l'intérêt que chacun porte à son village, son environnement, son quotidien et son cadre de vie.

Cela a été l'occasion pour moi de présenter les différents axes de ce concours et d'en expliquer sa complexité et son sérieux. Cela a abouti tout naturellement à l'instant tant attendu : la nomination des lauréats et la remise des récompenses.

Pour vous permettre de comprendre les enjeux, voici quelques explications.

Le concours Je fleuris la Moselle organisé par le Conseil General est un dispositif qui se décline en 5 axes.



1. Concours organisé par le Conseil Général

Un courrier d'information vous a été distribué dans votre boîte aux lettres.

Ce concours est ouvert à différentes catégories de personnes (particuliers et/ou commerçants et entreprises). Les critères de fleurissement sont les habitations avec espace vert ou avec bacs et jardinières, visibles depuis la rue.

Une démarche participative a été exigée de votre part, à savoir venir s'inscrire à la mairie pour y participer. La mairie envoie 2 photos de votre habitation avant le 30 août à *ce jury spécifique* : Jury de l'arrondissement de Forbach.

Il y a eu 7 inscriptions, dont 3 lauréats récompensés lors de la séance des remises des prix le 19 novembre 2014 à la salle polyvalente de Guenviller :

- Francis GABRYS rue des vergers
- Pascal HENRION rue des vergers
- Daniel LANG rue Saint-Jean



2. Concours des Ecoles fleuries

L'école primaire de Hoste s'est inscrite à ce concours, valorisant ainsi son projet pédagogique sur les espèces végétales et fleuries.

Florence Magno, directrice d'école et ses élèves ont vu leurs motivations récompensées en obtenant **l'honorifique place de 3^{ème}** sur les 7 écoles en lice au sein de la communauté de commune de Freyming Merlebach ;

Le 03 juillet 2014 le jury d'arrondissement a remis un diplôme à l'école ainsi que des récompenses à destination des élèves.

Dans le Bulletin Municipal n° 29 vous pourrez retrouver l'article rédigé par Mme Magno sur ce projet, ainsi que son appel au don pour récupérer auprès de nous tous, des graines, des bulbes et autres... Leurs projets continuent, évoluent vers 2015.

Rendez vous au printemps.

3. Concours communal

La nouveauté 2014 a été de proposer aux membres du jury de Barst -Mariental un échange de procédé, à savoir un passage examinateur pour eux dans notre commune. Quant à nous, nous sommes allés exa-



miner leurs maisons fleuris.

Outre le fait d'avoir un regard extérieur et neutre dans la notation du fleurissement de notre commune, cela a permis aussi à toute les personnes de concourir. Etaient exclus les membres du jury, et les différents conseillers municipaux, qui vous l'avez constaté, sont très sensibles au cadre de vie et participent volontiers au fleurissement et à l'embellissement de la commune.

Toutefois, nous restons bien dans la logique d'un concours, où chaque administré de la commune a sa chance d'obtenir une récompense, mais aussi celle d'y participer.

Au final, 5 lauréats ont été primés et récompensés pour leur fleurissement :

1^{er} prix : M et Mme Sylvain STARCK, 12 rue du Petit Pont

2^{ème} prix : Mme Geneviève PRIM, 3 rue des Grillons

3^{ème} prix : M et Mme André ASSALONI, 4 rue des Grillons



4^{ème} prix : M et Mme Bernard FISCHER, 17 rue Saint Louis

5^{ème} prix : M et Mme Yves NONNENMACHER, 1 rue des Près



4. Concours communautaire via Office de Tourisme de Hombourg-Haut

Les membres du jury communal ont présélectionné 5 maisons fleuries, selon les critères établis par la Communauté des Communes de Freyming- Merlebach, via l'Office de Tourisme communautaire.

Le jury communautaire est passé le 4 août dans notre commune pour évaluer et désigner 5 lauréats gagnants du concours :



Lauréat : M Schwartz Jean Luc 13B rue Saint Jean

Lauréat : M Schwartz Hubert 40 rue Nationale

Lauréat : M Kopp Joël 22 rue Saint Jean

Lauréat : M Holler Frédéric 4 rue Saint Jean

Lauréat : M Thirion Pascal 8 rue des Vergers



5. Label Village fleuri : Obtenir un label Village fleuri ca veut dire quoi ?

Au-delà de son caractère de récompense officielle (C'est avoir le symbole de la fleur sur le panneau à l'entrée du village) le label garantit une qualité de vie et témoigne d'une stratégie municipale globale et cohérente.

En plus clair ca veut également dire que nous nous donnons les moyens d'offrir une image et un environnement favorable à l'attractivité touristique, résidentielle et même économique.

Les critères d'attribution de ce label, qui à l'origine étaient dédiés à la qualité esthétique du fleurissement, ont progressivement laissé une place prépondérante à la manière d'aménager et de gérer les espaces paysagers, pour valoriser la qualité de vie des résidents et des visiteurs.

Aujourd'hui c'est bien cet objectif que nous recherchons en essayant de décrocher notre 1^{ère} fleur.

Avec nos deux magnifiques étangs et les aménagements simples et naturels, nous avons bien notre propre identité et nous essayons de rendre le cadre de vie le plus agréable possible pour les habitants de Hoste et Valette, pour les pêcheurs, pour les visiteurs et pour les touristes.

C'est dans ce contexte et avec les atouts de notre commune qu'on va pouvoir décrocher cette 1^{ère} fleur. Nous sommes sur la bonne voie puisqu'en 2014 nous avons décroché le **1^{er} prix de la biodiversité** (ultime récompense avant l'obtention du label...)



La conclusion pour cette saison 2014 est ce message que j'adresse à chacun d'entre nous :

A vous qui avez contribué à embellir notre cadre de vie et notre quotidien : MERCI

Arrêtez vous, activez tous vos sens :

- ***Regardez (avec admiration)***
- ***Sentez (à plein poumon)***
- ***Touchez (délicatement)***
- ***Ecoutez (insectes, oiseaux)***
- ***Goûtez (celles qui se dégustent)***

Mais s'il vous plait, ne remettons pas à plus tard ce que nous pourrons faire dès ce printemps.

Liliane GABRYS



Nous aimons Hoste/Valette qui implique les jeunes dans la vie de la commune

Travaux d'été

La municipalité recrute tous les étés des jeunes de la Commune ayant, au moins 16 ans pour réaliser avec des adultes divers travaux : entretien des espaces verts, peinture dans les bâtiments communaux et divers travaux de nettoyage.

Pour 2015, les candidatures ont été nombreuses : 13 jeunes ont postulé cette année et, même si la durée du temps de travail a du être raccourcie, toutes les candidatures ont été retenues. Chaque jeune a pu atteindre les objectifs fixés : gagner un peu d'argent, s'initier à la vie active et s'impliquer dans la vie de son village.



Le cru 2015 : les jeunes en « jobs d'été » et leurs encadrants

La Municipalité espère pouvoir satisfaire le maximum de volontaires, cependant si pour l'année 2016 une sélection devrait s'avérer nécessaire, la commission solidarité prendrait les décisions en fonction de critères socio-pédagogiques. Pour faire acte de candidature, il suffit de remettre en Mairie une lettre de motivation et un curriculum vitae.

Michel JACQUES

Nous aimons Hoste/Valette conviviale et rayonnante
**«Sur la ligne Maginot;
la Passerelle du Promeneur...»**



Souvenez-vous c'était le 20 septembre 2015 et pour la deuxième année consécutive la Commune de Hoste s'est dévoilée aux promeneurs et aux touristes.

Le temps d'une journée, le patrimoine naturel, militaire et culturel a été remis à l'honneur.

La Municipalité a souhaité accueillir les officiels et les habitants de la Commune en fin de matinée pour inaugurer la Passerelle du Promeneur et présenter le programme de la 2^{ème} journée "Hoste tourisme".

L'objectif : faire découvrir les beautés de notre joli village, tout en faisant la promotion de ses 'nouveaux petits aménagements' (la mise en accessibilité de la Chapelle du GuttenBrunen, l'installation de la Passerelle du Promeneur, l'entretien des chemins de promenades...)

Cette année, les visiteurs sont venus nombreux arpenter les chemins et les rues de Hoste. Tout au long de la journée, ils ont pu apprécier le charme de notre « petit » village se dévoiler sous leurs yeux au travers d'une nature luxuriante.

La Municipalité et les Associations de la Commune réfléchissent dès à présent à la formule 2016...

et pourquoi ne pas organiser une marche gourmande autour des étangs de la ligne Maginot Aquatique ?

Michel JACQUES



Nous aimons Hoste/Ualette conviviale et rayonnante «Sur la ligne Maginot; la Passerelle du Promeneur...»

■ HOSTE

La passerelle du promeneur inaugurée



Comme disait Isaac Newton : « Les hommes construisent trop de murs et pas assez de ponts ». Désormais l'accès à l'aire du promeneur est ouverte. Photo RL

« La passerelle que nous inaugurons n'est pas simplement le passage entre les deux bords de la rivière reliant nos deux étangs de la Ligne Maginot. C'est aussi la liaison entre " Vis-à-vis " », la boucle vélos déjà opérationnelle, et le circuit de randonnées pédestres n°3 de la communauté de communes de Freyming-Merlebach, qui sera inauguré prochainement. Elle permet aussi d'atteindre l'aire de repos du promeneur, judicieusement aménagée par Denis Kremer, des services municipaux ».

Avant de couper symboliquement le ruban autorisant le passage officiel, Michel Jacques, maire, a rappelé que la passerelle, en pin traité pour respecter l'environnement, était longue de 10 mètres, pesait 3,5 tonnes et a coûté 16 000 €, en

partie couverts par l'enveloppe parlementaire du sénateur Grosdidier et par une subvention en cours de traitement à la Préfecture. Elle a été élaborée puis mise en place, la semaine dernière, par les entreprises Keip et MC Aménagement.

La rivière entre les deux étangs est très fréquentée par les pêcheurs en quête de vifs, nécessaires à l'appât des carassiers.

« Si elle est calibrée aussi large, c'était pour empêcher le passage des tanks », se souvient un ancien de la commune. Son nom de Baggergraben, aujourd'hui oublié, provient de son creusement par un excavateur, engin aussi précieux que rare, alors qu'en fin des années 1930 la technique était plutôt à la bêche, la pioche, la pelle et à la brouette.

hoste

« On met l'accent sur le tourisme »



Hoste et ses étangs ont recueilli 1 566 votes. Photo Philippe RIEDINGER

Michel Jacques, maire de Hoste, connaît les atouts de sa commune. Mais il s'attendait à une belle concurrence à l'occasion de ce concours estival. « Dans les Vosges du Nord, des villages comme Soucht ou Meisenthal avaient leur chance. » Mais Hoste va tirer son épingle du jeu, totalisant 1 566 votes. Le village monte sur la deuxième marche du podium. Les deux étangs, la faune et la flore, la ligne Maginot aquatique, sa maison à colombages contribuent à la renommée du village. « Cette mise en valeur de notre patrimoine a démarré avec mon prédécesseur,

Sylvain Starck. On a vu de plus en plus de gens venir se promener à Hoste », note le maire.

Michel Jacques met aussi cette deuxième place sur le compte d'un dépliant touristique. « Il a été édité l'an passé par la communauté de communes de Freyming-Merlebach, et des balades découverte ont été organisées en parallèle. Avec mon équipe, nous souhaitons mettre l'accent sur le tourisme. » D'ailleurs, pour découvrir ou redécouvrir ce village de 600 âmes, rendez-vous à Hoste le dimanche 20 septembre pour une journée de mise en valeur du patrimoine local.

Nous aimons Hoste/Valette avec ses histoires

L'école de Valette



L'histoire de l'école de Valette commence le 19 février 1831, lorsque suite à une ordonnance signée par Louis-Philippe, roi des Français, en personne, le Maire est autorisé à acquérir un immeuble pour servir « à la tenue des écoles » en ces termes « *Le Maire de Hoste (Moselle) est autorisé à acquérir de M. et Mme Bour, moyennant la somme de 1900 francs, montant de l'estimation, et au nom du village de Valette, dépendant de la dite commune une maison avec dépendance pour servir à la tenue des écoles du dit village. Le prix de cette acquisition sera payé au moyen des fonds provenant de la vente du quart en réserve des bois du dit village...* » Signé Louis Philippe.

Quinze ans plus tard, en 1846, le Conseil Municipal prend une délibération demandant la construction de l'école. A cette époque le village comptait 250 âmes.

Combien étaient-ils à fréquenter l'école à cette période ? Difficile de le savoir exactement...

Les habitants racontent:

Un ancien habitant, aujourd'hui décédé, disait se souvenir que sa grand-mère lui racontait que de son temps (vers les années 1880), ils étaient 56.

Une autre habitante quant à elle nous livre qu'en 1919 est venue une institutrice de la région de Verdun, pour apprendre le français. « elle s'arrachait les cheveux car nous ne comprenions rien et elle ne nous comprenait pas. Et nos parents ne pouvaient pas nous aider, ils ne connaissaient que l'allemand... »

L'enseignement se pratiquant toujours sous la forme de la classe unique, la rentrée de 1989 fut délicate. Le nombre d'enfants, malgré la scolarisation des cinq puis des quatre ans à cause de la démographie et parce que certains parents voulant éviter la classe unique mettaient leurs enfants à l'extérieur, était juste suffisant pour qu'un titulaire soit nommé le jour de la rentrée.

Pour l'année scolaire 1990/1991, ce sont seize élèves, répartis sur 6 niveaux, qui ont suivis les cours dispensés par cinq enseignants successifs. La valse des enseignants mise à part, une situation à peu près semblable se retrouve dans les écoles de Hoste, Barst et Marienthal ce qui ne garantit pas les meilleures conditions de travail, ni pour les enseignants, ni pour les enfants. Un regroupement par niveaux est alors mis en place à la rentrée de septembre 1992 sur ces localités.



Et une des conséquences de la décision de regrouper les enfants par niveaux sera la fermeture de l'école de Valette.

C'était le samedi 6 juillet 1991, lorsque l'institutrice a lâché après la classe ses seize élèves pour les grandes vacances, qu'une page de l'histoire de la localité s'est tournée. En effet, à la rentrée de septembre, les enfants de Valette ne fréquenteront plus leur bonne et vieille école.



Mlle Armbruster et les derniers élèves de l'école de Valette qui fermera après 144 années.

Pour l'école de Valette, il s'agira de la fin d'un chapitre, mais non la fin de son histoire car les locaux existent et pourraient recevoir une autre affectation dédiée aux loisirs ou autres...Et c'est dans ce sens que durant 25 années, les Municipalités réfléchissent à comment faire 'revivre' le bâtiment.

C'est en 2014, qu'une personne qui passe tous les jours devant l'ancienne école vient se renseigner en Mairie pour connaître le devenir de ce bâtiment fortement dégradé. Au terme des négociations, il en devient le propriétaire.

M. Gregorini a tenu à ce que le bâtiment garde son âme d'avant. Il a vidé les lieux avec le plus grand respect, parcourant des vieux cahiers, débarrassant des dessins d'enfants, enlevant les gommettes...et en restituant même un cahier à son propriétaire aujourd'hui à la retraite.

L'ancien bâtiment entièrement réhabilité a repris 'vie' laissant place à la **Résidence de l'école**, composée de trois appartements, qui à ce jour, sont tous loués. Joli coup du sort, c'est une jeune institutrice qui occupe l'ancien appartement du maître d'école.

Michel JACQUES



Nous aimons Hoste/Valette avec son patrimoine

Le «Guten brunnen»

**Le « Guten brunnen » ou la chapelle « de la bonne source » vaut le détour...
son histoire mérite d'être mieux connue...**

En avril 1799, au bord d'un chemin qui menait de Hoste à Cappel, à travers la forêt, la Vierge apparaît au-dessus d'une source et promet des guérisons. Les rapports administratifs des autorités locales permettent de mesurer l'effet qu'eut une telle apparition. Le 5 mai l'administration cantonale de Puttelage demande l'envoi de cinq gendarmes pour empêcher les rassemblements quotidiens de 400 à 500 personnes près d'une fontaine... Les semaines suivantes d'autres rapports signalent une affluence plus grande encore. Début juin, il y a jusqu'à 4000 personnes dont un certain nombre sont venus d'Allemagne. Un récit des faits et des guérisons obtenues est imprimé et distribué, on se baigne dans la source devenue une mare, les pèlerins recueillent aussi l'eau réputée miraculeuse dans des cruches et des vases. Finalement, le 9 juin, 200 fantassins, 50 cavaliers, et 2 canons sont envoyés à Hoste. La source et son bassin d'écoulement furent couverts, les routes d'accès bloquées de sorte que les pèlerinages diminuèrent puis cessèrent, par la force des choses. Le calme étant rétabli, les troupes furent retirées.

S'il n'y avait plus d'attroupements, les pèlerinages ne cessèrent pas pour autant durant les cinquante années suivantes. En 1848, y fut érigé un calvaire à proximité de la fontaine (dite aux vertus curatives). La croix est flanquée par une statue de Saint Pierre et une de Sainte Madeleine. La croix protégée par deux sapins, fut rénovée vers 1910. La petite Chapelle fut construite vers 1914 pour mettre la croix à l'abri des intempéries.

Un siècle plus tard, les élus de la Communauté des Communes de Freyming-Merlebach décident la création d'une piste cyclable et de randonnées pédestres qui passent à quelques mètres de la Chapelle.

Toujours soucieux du bien-être des habitants de la localité, les élus valident la création d'un chemin d'accès sur platelage entre la piste cyclable et la Chapelle lors de la séance du Conseil Municipal du 29 mai 2015.



Les « Jobs d'été » mis à contribution pour permettre un accès à la Chapelle de la Bonne Fontaine.

C'est au début du mois de juillet 2015, qu'une équipe de jeunes encadrés par Maurice B. et Armand B. commence par défricher le lieu



Quelques semaines plus tard, l'accès à la Chapelle est possible 'les pieds au sec'...

De nombreux bénévoles sont venus prêter main forte: mise en peinture des boiseries, des statuette, réfection du garde corps, réfection des bancs...



Michel JACQUES



Nous aimons Hoste/Valette avec sa vie associative **Association La Maison Güth**



Jovi Güth

Cette association a été créée en janvier 2015, et compte 50 membres, pour moitié hostois, et pour moitié sarrois. Son nom vient de celui d'un habitant de Hoste, bien connu et assez spécial, nommé Jovi Güth. Ce dernier a fait don de sa maison et de tous ses terrains à la commune de Hoste. Cet acte très généreux, a été salué par les élus, mais aussi par les médias régionaux et nationaux. La commune en a immédiatement confié la gestion à la nouvelle association qui assumera les charges, taxes etc. L'association, sans but lucratif, a pour objet de conserver ce magnifique patrimoine architectural, végétal et paysager, et aussi de contribuer à l'animation culturelle de la commune de Hoste.



La maison

Pour réaliser son objet, l'association a plusieurs projets :

- Valorisation du jardin et de l'usage de la maison Güth
- Valorisation de l'espace agricole, en respect du paysage, et en conservant l'Arboretum créé par Jovi et feu son épouse Gisi.
- Aménagement d'un espace muséal dans la maison Güth et dans la grange



- Organisation de manifestations culturelles
- Accueil de créateurs lors de manifestations et expositions temporaires, ou en résidences
- Établissement de partenariats avec les acteurs économiques, culturels et touristiques, y compris par adhésion à des associations fédératives.



L'arboretum

Activités

En 2015, nous avons ouvert les portes de la Maison Güth à deux reprises. Lors du Warndt week-end, les 6 et 7 juin, le succès fut surtout médiatique. La maison a vu débarquer les caméras de TF1, FR3, ARD. Pour préparer ces journées, les bénévoles avaient briqué la maison du sol au plafond et au jardin, tondu les espaces verts, taillé les haies et arbustes, dans une belle ambiance conviviale. La seconde ouverture au public eut lieu pendant les journées du Patrimoine, les 19 et 20 septembre. Le succès fut populaire cette fois, puisque nous avons recensé plus de 290 visiteurs durant le week-end. Les animations du jardin et de l'arboretum ont été largement appréciées. Les guides n'ont pas chômé, pas plus que les serveuses et serveurs du bar à café.



Warndt week-end



Les conteurs



Le groupe Schaukelperd

Vous pouvez trouver sur le site www.lamaisongueth.eu le programme et les comptes-rendus d'activités. Chacun peut adhérer à cette association et à ses objectifs, en s'adressant à un membre du comité : Sylvain Starck (président), Frank Kraemer (vice-président), Adrien Schwartz (trésorier), Marie-Laure Klam (secrétaire).



VALHOST en forme... SPORT POUR TOUS

(Photo avec les filles) (en légende photo) un esprit sain dans un corps sain.
Libérer le stress du quotidien, se tonifier en pratiquant une activité physique régulière en salle ou en pleine nature, apporte au corps une sensation de bien être.



L'arboretum

Pour la mettre en pratique en cours multi générationnel, l'association Valhost en forme vous propose 3 cours au foyer de Hoste :

Le lundi 19h30 Fitness

Le lundi 20h40 Bokwa

Le mercredi 19h30 Tay bo

N'hésitez plus pour nous rejoindre !

FRED. Professeur de Bokwa





75^e anniversaire juin 1940

Une exposition pour le 75^e anniversaire des combats de juin 1940

La commune de Hoste possède un riche patrimoine lié à la Ligne Maginot. Ses deux étangs, créés pour des besoins militaires entre 1932 et 1934, marquent la « porte d'entrée de la Ligne Maginot Aquatique » qui s'étendait jusqu'à Wiftring. L'étang de Hoste-Bas reste le seul plan d'eau de la vallée du Mutterbach encore équipé de son système de régulation du niveau par siphons. Toujours encore en service, ces siphons sont aujourd'hui l'objet de toutes les curiosités lors des visites organisées sur le site.

Le blockhaus de défense de la digue de l'étang de Hoste-Bas, ainsi que les nombreux autres bunkers disséminés dans la nature, portent à jamais les stigmates des durs combats se sont déroulés ici.

L'emplacement de l'ancien cimetière militaire est quant à lui, un lieu de Mémoire où un panneau explicatif rappelle qu'il a été la dernière demeure de plus de 1000 soldats Français, Polonais et Allemands morts dans notre région durant la seconde guerre mondiale.

Mais au-delà de ce patrimoine matériel, il y a des histoires d'hommes, de sacrifice et de destins brisés par la guerre...

C'est ce qu'a voulu rappeler Philippe KEUER lors d'une exposition présentée en partenariat avec la municipalité de Hoste au foyer socio culturel les 20 et 21 juin 2015. Une trentaine de panneaux, illustrés de nombreuses photographies et cartes, ont retracé l'histoire militaire de Hoste et de sa région entre 1930 et 1940. Une conférence, qui rassembla un public nombreux et intéressé, complétait cet hommage aux combattants de 1940, afin que ce passé encore à portée de mémoire ne tombent pas dans l'oubli.

Les enfants des cours élémentaires de Madame MAGNO ont également partagé cette page d'histoire locale en visitant durant une matinée l'exposition ainsi que le local des siphons et un blockhaus. La digue de l'étang de Hoste-Bas s'anime chaque année, à l'occasion du Warndt Week-End, des Journées Européennes du Patrimoine ou lors de visites guidées par Philippe KEUER, membre de la société d'histoire « Les Amis du Pays d'Albe, de Sarralbe ». N'hésitez pas à vous y arrêter lors d'une de ces prochaines manifestations en 2016.



Les enfants des classes primaires sur les traces de l'histoire à Hoste
(Photo MICHALAK)



Inauguration de l'exposition
le samedi 20 juin 2015.



Les nouvelles de l'observatoire



Les nombreuses personnes qui se rendent à l'observatoire ont eu le plaisir d'observer cet été, le Martin-pêcheur d'Europe qui vient souvent se poser et ... poser pour le bonheur des photographes.

Description

Richement coloré, le Martin-pêcheur d'Europe a une silhouette trapue, un plumage bleu-vert brillant sur le dessus, roux orangé en dessous et un impressionnant bec en forme de poignard. Il mesure 16 cm pour un poids moyen de 30 à 40 g. Un cri strident et la vue d'une flèche multicolore rasant la surface de l'eau sont les indices habituels de sa présence.

Écologie

Le Martin-pêcheur d'Europe fréquente les plans d'eau douce, les étangs, les lacs, les rivières et parfois les ruisseaux. Sa nidification est conditionnée par l'existence de berges appropriées au creusement d'un terrier. Son nid se trouve le plus souvent à proximité immédiate de l'eau, mais parfois aussi à distance, par exemple dans un talus en bordure d'un chemin forestier.

La nourriture est constituée essentiellement de poissons de 4 à 7 cm de longueur. Les proies les plus fréquentes sont les plus abondantes et les plus accessibles. Le Martin-pêcheur d'Europe capture aussi occasionnellement de jeunes batraciens, des lézards et divers insectes aquatiques.

Les principales menaces pesant sur le Martin-pêcheur d'Europe, sont la pollution et les aménagements des cours d'eau, telles la rectification du tracé des rivières ou la consolidation des berges.

Cette année, nous pouvons ajouter la présence exceptionnelle d'un couple de busard des roseaux nicheur :

Description

Le Busard des roseaux est le plus grand des busards européens. Il se distingue aisément de la Buse variable par son allure plus élancée, sa queue plus longue et ses ailes étroites. Le mâle est plutôt roux avec la queue et une partie des plumes des ailes de couleur gris cendré, alors que la femelle est brune avec la tête plutôt claire. Sa taille est de 50 à 55 cm et son poids de 500 à 600 g.

Comme son nom l'indique, le Busard des roseaux habite les zones humides, les marais et les bordures d'étangs.

En Lorraine, ce migrateur est de retour dès la mi-mars et les derniers oiseaux sont signalés vers la mi-octobre. Le régime alimentaire du Busard des roseaux est assez varié : il se nourrit aussi bien de rongeurs que d'oiseaux, d'amphibiens ou d'insectes.

Voici un article paru dans la revue régionale «LPO infos» Signé : Alain TRINKWELL pour le groupe local du pays des lacs :

Hoste petite commune située à proximité de Puttelange-aux-lacs accueille depuis quelques années le groupe local du pays des lacs. Ses étangs font partie de la ligne Maginot aquatique, ils se situent sur un axe migratoire accueillant de nombreux anatidés hivernants et sont connus par les connaisseurs pour leurs richesses faunistiques (martin pêcheur, râle d'eau, blongios nain...). La cohabitation entre le groupe local et la municipalité a toujours été très bonne, elle a notamment permis l'installation d'un observatoire ouvert au public 24h/24h, l'installation d'un radeau à sternes et d'une tour pour hirondelles de fenêtre...



M. Michel JACQUES maire de HOSTE vient de montrer une nouvelle fois l'intérêt porté à la protection des oiseaux locaux.

L'étang est composé de placettes de pêche destinées aux amateurs de ce loisir. Il se trouve qu'un couple de busard des roseaux a choisi cette année de s'installer pour nicher, non loin de la zone de quiétude déjà en place en queue d'étang et interdite d'accès, mais très proche de la dernière placette de pêche réservée à cette pratique. Ayant été prévenu par les observateurs locaux, le maire n'a pas hésité à mettre en place un arrêté municipal interdisant l'accès au site visant ainsi la protection du couple de busard des roseaux en période de nidification. Des habitués de l'observatoire scrutent les allées et venues de l'espèce pour suivre l'avancée de la nichée. L'arrêté municipal vient d'être prolongé d'un mois pour donner toutes ses chances au couple d'élever leur progéniture. La Ligue pour la Protection des Oiseaux de Moselle se joint aux membres du groupe local pour féliciter le maire de Hoste et la municipalité pour leur prise de position en faveur de la protection d'une espèce menacée. Un exemple à suivre !



Busard des roseaux

Voici un exemple de bonne entente pour préserver la biodiversité à l'échelle d'une commune :
« Les petits ruisseaux font les grandes rivières. »

N'oubliez pas notre page facebook : « LPO Groupe local du «pays des lacs» Hoste 57 »
Marie-Anne KEUER, Présidente du rouge-gorge, groupe local de la LPO.

Association «A l'ombre du tilleul»

CALENDRIERS ET PREVISIONS 2016

- | | |
|--------------------|---|
| 7 MAI 2016 | : LOTO AU FOYER DE SAINT JEAN |
| 16 MAI 2016 | : LUNDI DE PENTECOTE : MARCHE POPULAIRE (2 circuits sont proposés, restauration et café gâteaux) |
| 14 AOUT 2016 | : LOTO AU FOYER DE SAINT JEAN |
| 27 et 28 AOUT 2016 | : FETE DU VILLAGE A VALETTE (Brocante, animations, restauration) |
| 10 NOVEMBRE 2016 | : LOTO AU FOYER DE SAINT JEAN |
| 19 NOVEMBRE 2016 | : SOIREE BEAUJOLAIS AU FOYER DE VALETTE |
| 31 DECEMBRE 2016 | : REVEILLON AU FOYER DE VALETTE |

TOUS LES SAMEDIS A 9 H : marche groupée au départ de l'église de Valette.
(Tous niveaux de marche)



Président : Dani BOUR : 06 19 84 75 02

400 heures avec les Blongios de Hoste

Résumé de l'article précédent :

Durant le printemps, Francis a traqué un petit héron, le Blongios nain, qui a élu domicile sur les rives des étangs de Hoste. L'enquête menée auprès des pêcheurs et surtout la surveillance constante qu'il exerce lui permettent de photographier le mystérieux oiseau, puis d'observer ses mœurs. Mais de nombreuses questions restent posées : combien sont-ils dans le secteur ? Ou nichent-ils ? Combien y a-t-il de couples ? Et combien de jeunes ?



...Je me concentre sur le fait d'essayer photographier mes nouveaux amis en vol, ayant toujours en mémoire les photos de l'an passé et espérant en réussir de nouvelles, grâce à la lumière brumeuse du matin et à l'effet « miroir » de l'eau. Je me rends assidûment à l'étang au lever du jour et en plusieurs endroits pour trouver le meilleur cadrage.

Dans un premier temps, je me place du côté Nord pour que l'angle du soleil soit favorable. Mais l'activité devient de plus en plus importante coté Sud ; je passe donc de l'autre côté de l'étang, tout en

variant ma position afin de trouver le meilleur compromis entre le nombre de passages des oiseaux et mon angle de vision.

Jusqu'à mi-juin, j'observe surtout des mâles, et après cette date, ce sont plutôt les femelles que je vois voler. Vers mi-juillet, ce sont à nouveau essentiellement les mâles que l'on peut observer en vol.

En parallèle de mes prises de vues, j'effectue des relevés horaires des passages ainsi que des directions suivies par les Blongios, toujours dans le but d'estimer le nombre de couples nicheurs.

D'après mes observations des lieux les plus fréquentés, je me persuade assez vite qu'il y a au moins six nids autour de l'étang.

Le 12 juillet, il y a beaucoup « d'agitation » chez un des couples nicheurs : les vols deviennent très fréquents et cris sont inhabituellement forts.

Le 13 au soir, alors que je quitte mon poste d'observation, je suis intrigué par des cris ressemblants au rire sardonique de l'hyène ou même par moment à de petits cris de singes ! Saperlipopette, ce n'est ni la jungle ni la savane ici, et pourtant ces cris proviennent de la roselière. De toute évidence, il y a de nombreux acteurs, car leurs « voix » sont différentes et géographiquement décalées. Je pense qu'il doit s'agir de jeunes blongios. Au bout d'un moment, tout se calme. Je décide de revenir tôt le lendemain pour vérifier mon constat.

Le 14 juillet, au lever du jour, une sacrée agitation règne au même endroit. Il est certain qu'au moins 4 à 5 individus sont présents car les cris sont géographiquement distants, je les entends distinctement. J'aperçois soudain un jeune se hissant maladroitement au sommet d'un roseau. Cela enlève le peu de doutes qu'il me restait. Je décide alors de faire le tour de l'étang pour vérifier la présence éventuelle d'autres nids et ... j'en compte sept. Je vérifie la présence de cris de jeunes aux emplacements découverts, et ce sur plusieurs jours. Les nids sont distants de plus de 100 m les uns des autres et les jeunes ne volent pas encore. J'estime leur nombre à une trentaine. C'est un nombre minimal et réaliste. Les jours suivants, j'observe quelques « envols » et réussis à faire des photos de jeunes blongios. Je les vois grimper tout





d'abord sur le haut des roseaux puis faire de petits vols de quelques mètres. Au bout de quelques jours, ils volent déjà d'une rive à l'autre. Au début, ils ne savent que faire de leurs pattes lors des vols et les laissent pendre, ce qui leur donne des airs de petits dinosaures. Je consacre les jours suivants à affiner mes observations sur la présence de jeunes sur les lieux des nids.

L'extraordinaire se produit le 23 juillet : j'assiste, ébahi, au « mariage » d'un couple que j'avais repéré sur la rive Sud. Avant cette date, je n'avais perçu aucun autre « chant » de mâle sur le territoire de l'étang. Je peux voir le couple en tenue de séduction (bec rouge et coloration intense) parader pratiquement toute la journée en volant côte à côte. Lorsqu'il vole seul, le mâle adopte une position totalement inhabituelle, tête baissée et cou tendu vers l'avant, tel un flamant rose. Le rythme des battements d'ailes est différent, il est asymétrique, de grande amplitude et « sent la frime ! ». Mes blongios poussent également des cris en vol et lors des atterrissages ou décollages.



Le 24 juillet, la fête est finie, plus de cris, plus de vols, le calme plat... il semble bien que « la messe soit dite ! ». Le résultat en sera une deuxième nichée pour ce couple, vérification faite en septembre.

Le 27 juillet, j'observe à nouveau des envols de jeunes et j'entends leurs cris. Il est bien évident que ma zone d'observation est le « centre d'activité » de la colonie. Mais le nombre de vols est vraiment réduit et l'observation d'adultes ou de jeunes se fait rare ; on pourrait croire qu'il n'y a que quelques individus alors qu'ils doivent être entre 40 et 50 ! Ils sont vraiment devenus très discrets !

Sur la rive Sud, une femelle prend du bon temps, entre toilette et bain de soleil, et ce durant plusieurs heures. On sent que « le boulot est terminé ! » Les jeunes se débrouillent déjà seuls pour se nourrir, car ils savaient pêcher avant même de savoir voler.

En confrontant mon propre comptage aux données trouvées dans les publications, le site de Hoste semble être au tout premier rang des sites fréquentés par les blongios en Lorraine voir même au-delà de la région. Alors pourquoi cette « réussite » pour cette espèce sur le site de Hoste ?

Je l'explique par différents facteurs tels que :

- La présence d'une roselière continue et variée en épaisseurs et formes, de plantes et d'arbres de différentes essences autour de la roselière.
- La présence des chenaux entretenus « hors saison » qui créent une très importante ligne de séparation entre roseaux et eau libre.
- La présence des hauts fond « abrités des regards » qui sont la pouponnière des poissons et où les jeunes blongios font « leurs premières armes ».

Je dois souligner que la bonne communication et la transversalité des « points de vue » entre commune, pêcheurs, bénévoles et membres de la LPO(*) favorise « une façon de fonctionner » très efficace.

En conclusion, nous avons là un site digne d'intérêt pour l'espèce ainsi que pour les hommes qui l'entourent. C'est un trésor pour tous ceux qui le côtoient et il est de notre responsabilité à tous de le préserver et de le transmettre.

Quant à mes amis blongios, la génération 2015 est prête pour l'aventure !

Francis Blesz

L'auteur, aussitôt dispensé d'activité, est revenu vers ses deux passions « potentiellement sans limites », que sont la photo et la nature.

(*)LPO : ligue de protection des oiseaux

Les Sapeurs Pompiers de Hoste

Depuis le début de l'année l'effectif des sapeurs pompiers est en diminution, malgré un équipement très complet pour le centre.

Suite aux départs de personnels pour changement de domicile, départ en retraite ou encore inaptitude aux services, le chef de centre et son équipe recherche des volontaires pour renforcer l'effectif du centre de HOSTE/VALETTE.

Les activités du centre sont essentiellement des gardes casernés sur Puttelange aux lacs pour assurer les interventions sur un rayon de 15km autour de cette ville.

Et le rôle essentiel est d'assurer des secours aux personnes et des opérations diverses pour les personnes résidant Hoste et Valette.

Dès 12 ans, homme ou femme vous serez le bien venu pour garantir le service de secours sur la commune mais également sur le département.

Si une tel vocation dort en vous, que vous avez une bonne condition physique n'hésitez plus et venez aider votre prochain et rejoignez nous en prenant contact auprès du chef de centre.





Recrutement JSP (Jeune Sapeurs Pompiers)

L'inscription pour le recrutement des JSP se fait avant fin juin de chaque année, il faut avoir entre 12 et 13 ans. La formation se déroule sur 4 ans. Pour tous renseignements vous pouvez contacter Yvon JACQUES au 06 82 23 40 94 ou hos@jsp57.fr



Opération Brioches de l'Amitié 2015

Les administrateurs et les membres de l'association de l'AFAEI (Association Familiale d'Aide aux enfants inadaptés) de Rosselle et Nied se joignent à la municipalité pour vous remercier vivement de l'intérêt que vous portez à l'opération « Brioches de l'Amitié », pour votre accueil chaleureux et vos dons.

Cette opération aura permis non seulement de récolter des fonds pour améliorer les capacités et les conditions d'accueil et d'accompagnement des personnes déficientes intellectuelles, mais aussi de sensibiliser la population au handicap mental. Vos investissements et vos dévouements ont permis de collecter 961,71 euros. Les fonds recueillis en 2015 seront affectés à l'aménagement de nouveaux locaux pour les ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) de Saint-Avoid et Altviller.

Merci également aux associations locales et à tous les bénévoles qui se sont mobilisés pour la réussite de cette action. Et si vous aussi vous voulez donner un peu de votre temps pour l'opération Brioches de l'Amitié 2016, vous pouvez d'ores et déjà vous faire connaître en mairie.





À Hoste/Valette on aime savoir qui est parmi nous

Clément Boos

Clément BOOS, est domicilié 1 rue Saint-Louis à Valette, il est né le 13 novembre 1956 à Hombourg Haut. L'Académicien, Maître de l'Art International et l'artiste peintre nous livre sa pensée à travers son œuvre « LES ANNEAUX DE LA VIE ».



« Quand une création vous émerveille, vous l'observez avec œil et âme, vous devez ressentir en vous cette sensation de découverte, d'admiration, les formes, les couleurs, puis cette sensation du bien être de l'esprit et du corps, alors vous êtes dans le monde fascinant de l'Art.

Art, donner de l'espoir, des sentiments de bienveillance, de compassion envers l'humanité entière et de pouvoir vivre sereinement.

Un monde fascinant, mystérieux, l'envie, le désir toujours à la recherche de l'innovation, de la créativité. Je cueille dans mon esprit les voix, les silences, les rêves, les anxiétés, les joies et les préoccupations d'une société qui semble avoir oublié les vraies valeurs de la vie, ma peinture, ma vie. »

Antonio MALMO, critique et expert en Art Moderne, nous confie que Clément BOOS est un Artiste de Grand Talent, doté d'une enviable personnalité, riche en une exceptionnelle spiritualité et une remarquable expérience artistique, dans le nouveau millénaire.

Nous lui souhaitons beaucoup de succès dans la réalisation de ses peintures et qu'il trouve toute son inspiration dans notre paisible Commune.

La doyenne

A l'occasion de son 99^e anniversaire, la doyenne de la Commune, **M^{me} Vve Hedwige KEMPENICH**, entourée de sa famille a reçu les visites de ses amis et d'une délégation de la Municipalité. Toutes nos félicitations !



Joyeux
Anniversaire



Etat-civil

Naissances

| | |
|---------------------|-----------------|
| Loen MITHOUARD | 17 janvier 2015 |
| Rémy BRANSTEDER | 20 mai 2015 |
| Antoine Victor THIL | 21 juillet 2015 |



Mariages

| | |
|--|-------------------|
| Jean-Luc SCHAAF et SCHWEITZER Blandine | 13 février 2015 |
| Gaétan ERBRECH et Emilie SCHMITT-KOMLANZ | 16 mai 2015 |
| Michel JACQUES et Céline VOLFART | 05 septembre 2015 |

Décès

| | | |
|-------------------------|--------|-----------------|
| Léon STREIFF | 82 ans | 24 février 2015 |
| Anne-Marie HENRION | 97 ans | 08 mars 2015 |
| Cécile SCHECK | 88 ans | 10 mai 2015 |
| François Paul SCHNEIDER | 64 ans | 23 mai 2015 |
| Marie Antoinette KLEIN | 79 ans | 18 octobre 2015 |



Les réunions du Conseil municipal

Conseil municipal du 30 janvier 2015

- Point n°00: Approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal
- Point n°01: Finances: Autorisation de dépenses d'investissements
- Point n°02: Travaux divers Hoste
- Point n°03: Travaux supplémentaire à Valette : travaux sur le chemin de la « Kleinwiese »
- Point n°04: Chasse : validation des candidatures
- Point n°05: Travaux d'aménagement du cimetière de Hoste et d'accessibilité des personnes à mobilité réduite
- Point n°06: Administration : prise de compétence politique de la ville
- Point n°07: Finances: Subventions « Restos du Cœur »
- Point n°08: Achat d'équipement : extincteurs

Conseil municipal du 31 mars 2015

- Point n°00: Approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal
- Point n°01: Compte administratif 2014
- Point n°02: Compte de gestion 2014
- Point n°03: Adjudication de la chasse : validation des candidatures
- Point n°04: Demande de prorogation du délai de dépôt de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) ERP
- Point n°05: Finances : subvention à l'Amicale du Personnel
- Point n°06: Acceptation de recettes
- Point n°07: Création d'un pont au-dessus de la rivière reliant les deux étangs

Conseil municipal du 10 avril 2015

- Point n°00: Approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal
- Point n°01: Finances : Fixation des taux d'imposition 2015
- Point n°02: Finances : Budget primitif 2015
- Point n°03: Désignation du bureau d'études pour la mission de maîtrise d'œuvre relative à la requalification et l'enfouissement des réseaux secs de la rue Nationale à HOSTE
- Point n°04: Travaux église de Valette
- Point n°05: Acceptation de recettes
- Point n°06: Finances: subvention à l'Association Périscolaire Barst/Hoste (APBH)
- Point n°07: Syndicat des eaux : rapport 2014
- Point n°08: Acte de donation

Conseil municipal du 21 mai 2015

- Point n°00: Approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal
- Point n°01: Adjudication de la chasse communale : validation des candidatures

Conseil municipal du 29 mai 2015

- Point n°00: Approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal
- Point n°01: Autorisation d'engagement de dépenses
- Point n°02: Investissement : achats divers
- Point n°03: Travaux supplémentaires mise en service du nouveau réseau électrique
- Point n°04: Investissement : Aire de jeux
- Point n°05: Modification du règlement du Foyer Socio Educatif et de la Maison d'Accueil et de Services
- Point n°06: Chasse : demande de diminution de loyer
- Point n°07: Administration : itinéraires de randonnées pédestres
- Point n°08: Travaux : emplois saisonniers
- Point n°09: Chasse : adjudication du lot N°3
- Point n°10: Achat : terrain Hoste

Conseil municipal du 25 juin 2015

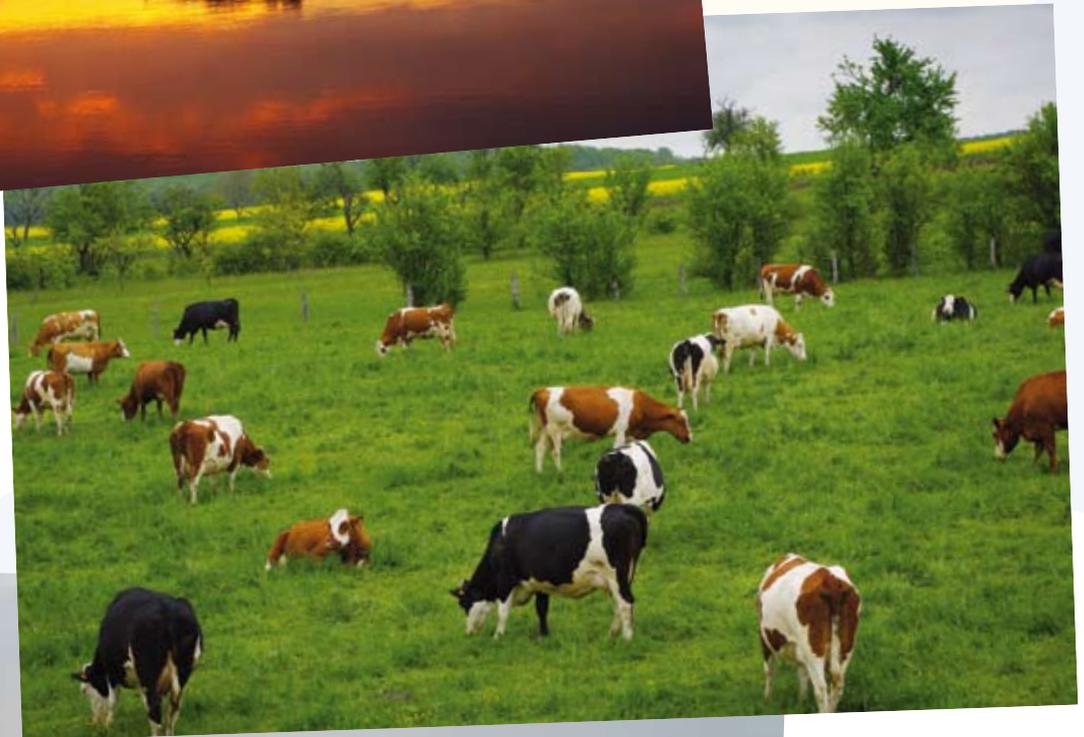
- Point n°00: Approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal
- Point n°01: Chasse : désignation estimateur de gibiers rouges
- Point n°02: Indemnités de secrétariat du greffier et de Madame la trésorière
- Point n°03: Investissement : projet de création d'un pont
- Point n°04: Achat d'un broyeur-composteur

Conseil municipal du 02 octobre 2015

- Point n°00: Approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal
- Point n°01: Projet de requalification et sécurisation de la traversée de Hoste (D656)
- Point n°02: Voirie: création de trottoirs à Hoste
- Point n°03: Voirie: création de trottoirs à Valette
- Point n°04: Voirie : création chemin RD 656
- Point n°05: Règlement cimetière communal

Conseil municipal du 29 octobre 2015

- Point n°00: Approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal
- Point n°01: ONF : programme des coupes
- Point n°02: Syndicat d'Electricité de Moselle Est (SELEM) : modification des statuts
- Point n°03: Rapport sur la mutualisation des services EPCI-Communes
- Point n°04: Acceptation de recettes
- Point n°05: Finances : subventions au Comité Inter Associatif (CIA)
- Point n°06: Budget : décisions modificatives Budget 2015
- Point n°07: Finances : virement de crédits



MAIRIE
22, rue Nationale - 57510 HOSTE

Ouverture de la mairie :

Lundi et mardi : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30

Mercredi : de 8 h 30 à 12 h

Jeudi : de 8 h 30 à 12 h et de 17 h à 20 h

Vendredi : de 8 h 30 à 12 h

CONTACT : 03 87 09 60 90

courriel : mairie.hoste@laposte.net



Les permanences de la mairie :

Maire : mardi de 9 h à 12 h

jeudi de 18 h à 19 h

Maire et adjoints : jeudi de 18 h à 19 h